

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 septembre 2023

---

**SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 36 (Rect)

présenté par  
M. Midy

-----

**ARTICLE 31**

I. – Au début de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Le I devient le II et »

les mots :

« Au I, ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« *b)* Au début, il est ajouté un I A ainsi rédigé : »

III. – En conséquence, au début de l'alinéa 5, substituer à la mention :

« I »

la mention :

« I A ».

IV. – En conséquence, supprimer l'alinéa 6.

V. – En conséquence, à l'alinéa 7, substituer à la référence :

« III »

la référence :

« I *bis* »

VI. – En conséquence, au début de l’alinéa 8, substituer à la référence :

« III »

la référence :

« I *bis* ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.